



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

Objet de la délibération

MODIFICATION DES TARIFS D'IMPRESSION A L'ESPACE MULTIMEDIA

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2021.09.008

MODIFICATION DES TARIFS D'IMPRESSION A L'ESPACE MULTIMEDIA

Rapporteur : Claudine CORPART

Dans le cadre de l'installation du nouveau système de gestion de l'espace multimédia pour sécuriser les processus (Règlement Général sur la Protection des Données, régie de recettes, ...), il y a lieu de modifier la tarification des copies (impressions et photocopies) réalisées à la Médiathèque Eugène Guillevic.

Ainsi, les usagers seront amenés à procéder à l'achat d'unités d'impression par tranches de 0.20 € (1 unité pour le noir et blanc – 2 unités pour la couleur).

C'est également l'occasion d'harmoniser cette tarification avec les tarifs pratiqués généralement pour ce type de service.

Il est par conséquent proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er novembre 2021 :

- Impression ou photocopie de documents,
- En noir et blanc (par page) : 0,20 € (maintien du tarif en vigueur),
- En couleur (par page) : 0,40 € (ancien tarif : 0.85 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du bureau Municipal en date du 06 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 13 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 16 septembre 2021,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **ADOpte** la nouvelle tarification des copies à la Médiathèque Eugène Guillevic telle que présentée à compter du 01/11/2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ